L'avenir de la ville de Prévost sur un horizon de 10 ans

Sans une vision claire et précise du futur, les administrations publiques travaillent dans le court terme à résoudre les problèmes quotidiens. Nous avons énoncé dans le programme politique notre ferme intention de savoir : « D'où nous venons, où nous sommes, où nous allons et à quel rythme ? ». Voici donc les fondements de nos orientations pour la prochaine décennie :

Intensification du sentiment d'appartenance

Nous souhaitons intensifier le sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à leur ville. Nous continuerons donc notre travail de décloisonnement entre les différents quartiers de la ville. L'année 2003, marquera également le 30e anniversaire de la fusion des villes de Shawbridge, Prévost et Lesage. Cette année de festivités sera l'occasion de resserrer les liens entre les citoyens et de stimuler le sentiment d'appartenance de tous les prévostois à leur ville. Sans une solidarité entre les divers secteurs de notre ville, jamais nous ne pourrons atteindre notre objectif d'une collectivité harmonieuse.

Nous entendons mettre en œuvre, chaque année, des actions civiques concrètes en ciblant plus intensément les nouveaux arrivants. Ainsi, en 2003, nous renouvellerons nos rencontres d'information avec les nouveaux citoyens. De plus, nous verrons à rendre le site Internet de la Ville de Prévost plus convivial, ce qui permettra aux citoyens de faire connaître leurs commentaires et leurs questions au conseil municipal en temps réel.

Le droit à l'information

Certains croient encore que, dans le domaine de l'information, dire la vérité à la population est dangereux parce qu'elle peut engendrer des réactions et un questionnement. Je crois, au contraire, que l'énoncé affirmant que : « la connaissance de l'information donne du pouvoir » est véridique. L'information doit être partagée et propagée dans tous les foyers de la Ville de Prévost.

La politique familiale de la Ville de Prévost

En 2002, le conseil municipal a adopté une politique familiale. En 2003, non seulement cette dernière sera bonifiée, mais nous franchirons une étape de plus vers la mise en place d'une politique familiale globale. Ainsi, la politique familiale doit toucher tous les aspects des relations entre la ville et les familles. Elle doit également mener à une responsabilisation du citoyen dans la démarche du mieux-être collectif.

Le mieux-être collectif passe inévitablement par la réduction des disparités sociales. Cet objectif peut être en partie atteint en mettant à la disposition de la clientèle visée, des logements sociaux. Le conseil se penchera donc sur les façons par lesquelles il peut faciliter la création de tels logements.

Ce n'est un secret pour personne, la population du Québec est vieillissante. Dans ce contexte, la politique familiale de la Ville doit prévoir des façons concrètes de répondre à ce phénomène et d'actualiser une planification stratégique. Nous pensons que le meilleur endroit pour vivre ses vieux jours, c'est près des gens qu'on aime. Afin de répondre à cet objectif, nous pensons que la Ville de Prévost, dans le cadre de sa politique familiale, devra faciliter la construction ou la rénovation de logements intergénérationnels. C'est cela la responsabilisation des citoyens au mieux-être collectif.

Comme nous disions ci-dessus, la population étant vieillissante, il faut favoriser la participation du plus grand nombre de jeunes familles à la vie économique active. Là encore, nous pensons que la Ville doit, dans le cadre de sa politique familiale, jouer un rôle proactif dans ce domaine. L'un des moyens qui est à notre portée est de favoriser l'implantation de nouvelles garderies.

Toutefois, ce n'est pas parce que l'enfant grandit et prend son envol qu'il faut l'oublier. Ainsi, nous pensons que dans le cadre de la politique familiale, nous devons apporter une attention spéciale aux adolescents. Nous constatons qu'actuellement, les ressources mises à la disposition des adolescents sur notre territoire sont très limitées. Ainsi, le Conseil travaillera en 2003, à la mise en place de ressources en matière de travailleurs de rue et de police communautaire. Nous pensons qu'il y a également lieu de travailler à des projets rassembleurs comme l'implantation d'une maison des jeunes, l'aménagement de lieux récréatifs pour les jeunes. Devant l'ampleur du défi qui s'offre à nous, nous pensons que la Ville doit tenir un colloque sur la jeunesse afin de faire, avec l'aide de tous les intervenants du milieu, le point sur la situation.

Enfin, nous désirons ajouter un volet environnemental à notre politique familiale en instaurant un programme de reboisement sous le thème : « Un enfant, un arbre » et « Un enfant, une plante, une fleur », en collaboration avec le Comité d'embellissement.

Vers un développement rationnel et harmonieux de tous les quartiers

1. Le développement domiciliaire :

La Ville de Prévost a connu une croissance soutenue dans le domaine de la construction résidentielle. Le Conseil entend appuyer ce développement de façon harmonieuse. Il n'est pas question de faire du développement à tout prix. Nous préconisons une croissance progressive et raisonnée selon le quartier concerné.

Nous entendons faire en sorte de susciter, chaque année, la construction d'unités de logements privés pour combler une des grandes lacunes de notre ville : l'absence quasi totale de logements de 3 et 4 pièces dans des zones spécifiques, pour accueillir à Prévost les familles qui n'ont présentement d'autres choix que celui d'aller s'établir dans les villes périphériques.

Ce sont les conseillers Jean-Pierre Joubert, Sylvain Paradis et Germain Richer, qui sont maîtres d'œuvre de cette activité avec le service d'urbanisme de la Ville et les membres du Comité consultatif d'urbanisme. Au cours de l'année 2002, des actions concrètes ont été entreprises afin de favoriser la construction de multilogements. Ainsi, le Conseil a modifié le zonage d'une partie du Vieux-Shawbridge et d'un secteur du projet domiciliaire Les Clos Prévostois, pour permettre la construction ou l'aménagement de tels immeubles.

En 2003, le Conseil poursuivra son travail en ce sens en identifiant des secteurs précis où la construction de multilogements est souhaitée.

2. AccèsLogis

L'office municipal d'habitation loge 15 locataires, alors que la demande excède considérablement l'offre. La Ville de Prévost aurait un besoin immédiat d'un minimum de 75 logements similaires à ceux de l'OMH.

En collaboration avec la corporation Habitation du Vieux-Shawbridge, le conseil municipal a enclenché les démarches menant à convertir en 11 logements, le vieil édifice Shaw et l'immeuble Bastien situés dans le secteur du Vieux-Shawbridge. Ce projet est réalisé avec l'aide du gouvernement du Québec (Société d'habitation du Québec), grâce à une subvention de 369 800 $. Cet investissement s'inscrit parfaitement dans le cadre de la revitalisation du Vieux-Shawbridge et la liste des noms en attente s'allonge de jour en jour.

En outre, l'annonce de ce projet structurant a déclenché dans tout le secteur du Vieux-Shawbridge, nombre de projets de rénovation et de constructions neuves que le Comité consultatif d'urbanisme a examiné attentivement dans le cadre du grand projet de revitalisation de ce secteur patrimonial et historique.

3. Suivi des réalisations antérieures

Le Conseil, en collaboration avec les services municipaux concernés, maintient son engagement à assurer un suivi efficace sur les projets déjà réalisés, tels : la bibliothèque municipale Jean-Charles-Des Roches (1 602 membres), la collecte sélective ainsi que le transport collectif de Prévost (150 utilisateurs).

Nous poursuivrons notre action en ce qui a trait à la vidange des fosses septiques. De plus, la Ville travaille à rencontrer l'échéancier de 2008 pour le programme de gestion des matières résiduelles (PGMR).

4. Le projet de réfection des chemins et des rues de Prévost

Suite aux consultations sur la réfection des chemins et des rues de Prévost, le conseil municipal a réalisé, en 2002, le projet de réfection de l'intersection de la rue des Frangins et du boulevard du Curé-Labelle. À la lumière de cette expérience, le Conseil est d'avis que tout en précisant davantage sa politique sur la réfection des chemins et des rues de Prévost, la Ville doit poursuivre le processus de réfection des infrastructures.

Fort d'une subvention de 479 716 $ obtenue du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral dans le cadre

Prévost RAPPORT

SUR LA SITUATION FINANC

Chaque année, avant le discours du budget, j'ai la responsab
situation financière de la Ville de Prévost, telle que mes coll
revenus, des dépenses, des immobilisations et de l'éta

Ce rapport reflète donc les décisions et les actions

Les états financiers 2001

Pour 2001, la Ville a réalisé des recettes pour un montant de 6 096 846 $ et engagé des dépenses pour un montant de 5 780 429 $ pour un surplus net total de 316 417 $.

Une gestion serrée des revenus et des dépenses 2002

1. Au cours du présent exercice, qui se terminera le 31 décembre 2002, nous avons réussi notre objectif d'administrer sainement la Ville de Prévost avec une taxe foncière de 0,99 $ par 100 $ d'évaluation. Notre estimation des recettes au 31 décembre 2002 est de plus ou moins 6 047 180 $ et nos dépenses sont estimées à plus ou moins 5 898 520 $, pour un surplus libre de plus ou moins 149 290 $, tel qu'**estimé** par extrapolation au 22 septembre 2002.

2. En conséquence, le conseil municipal a administré de façon serrée, pour équilibrer les revenus et les dépenses de fonctionnement de la Ville en accord avec la *Loi sur les Cités et Villes*.

3. Au nom de tous mes collègues, je remercie et félicite le conseiller Sylvain Paradis qui, pour une deuxième année, a vérifié minutieusement et patiemment, tous les comptes payables pour s'assurer de leur conformité avec les engagements administratifs. Il a consacré à cette tâche de nombreuses heures, même le samedi et le dimanche. Il s'est ainsi mérité, encore une fois cette année, l'admiration et la reconnaissance de tous ses collègues de travail.

4. La préparation du budget annuel demeure toujours l'une des principales préoccupations du conseil municipal.

5. Tous les chefs de service ont identifié les sommes d'argent requises d'ici le 31 décembre 2002 pour compléter les mandats qui leur ont été confiés en début d'année.

Endettement to

1. L'endettement tota
tel qu'en fait foi
Deslauriers de Sain
nant le 31 décembr

2. Dans le cadre du pr
tenir un équilibre e
tant présentement
futur avec le préser

Les principaux éléme

IMMOBILISATIONS
Aménagement du ce Place Lesage, phase
Rouleau compacteur
Immeuble abritant la municipale et des bu
Mur amovible à la b
Aménagement du pa
Aménagement du pa
Achat d'équipements
Aménagement du te secteur des Clos Prév
Aménagement du pa
Achat d'un véhicule de type Pick-up 200
TOTAL

3. D'autres immobilisa

IMMOBILISATIONS
Borne sèche au lac R
Cercle de virage Place
Acquisition du lot 2 22 Québec afin de régler
Achat d'un véhicule Ford Econoline 1993
Achat d'une remorqu
Enseigne de secteur
Souffleur à neige
Équipements inform
TOTAL

4. En 2002, la Ville a r
ainsi que des travau
vard du Curé-Label